Informations de base

2021/2146(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2020 : Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX) Voir aussi 2022/2903(RSP) **Subject** 8.70.03.10 Décharge 2020	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP)	30/06/2022
	Rapporteur(e) fictif/fictive CHINNICI Caterina (S&D) STRUGARIU Ramona (Renew) EICKHOUT Bas (Greens/EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	STRUGARIU Ramona (Renew)	15/06/2022

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/06/2021	Publication du document de base non-législatif	COM(2021)0381	
14/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/03/2022	Vote en commission		
07/04/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0110/2022	
04/05/2022	Décision du Parlement	T9-0171/2022	Résumé
04/05/2022	Débat en plénière		
04/05/2022	Renvoi du rapport à la commission		
06/10/2022	Vote en commission		
07/10/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0235/2022	Résumé
18/10/2022	Décision du Parlement	T9-0362/2022	Résumé
18/10/2022	Résultat du vote au parlement		
14/02/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/2146(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Modifications et abrogations	Voir aussi 2022/2903(RSP)
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/09298 CONT/9/06703

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE698.988	18/01/2022	
Avis de la commission	LIBE	PE702.934	17/02/2022	
Amendements déposés en commission		PE704.748	03/03/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0110/2022	07/04/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0171/2022	04/05/2022	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE734.316	11/08/2022	
Amendements déposés en commission		PE736.352	06/09/2022	
Avis de la commission	LIBE	PE734.409	08/09/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0235/2022	07/10/2022	Résumé

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0362/2022	18/10/2022	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	06003/2022	16/02/2022	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2021)0381	30/06/2021	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0044/2022 JO C 439 29.10.2021, p. 0003	29/10/2021	
EU	Pour information	32022B1806 JO L 258 05.10.2022, p. 0406	05/10/2022	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
STRUGARIU Ramona	Rapporteur(e) fictif/fictive	CONT	23/02/2022	Frontex
STRUGARIU Ramona	Rapporteur(e) pour avis	LIBE	29/11/2021	Frontex

Acte final

Budget 2023/0325
JO L 045 14.02.2023, p. 0013

Décharge 2020 : Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX)

2021/2146(DEC) - 04/05/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur exécutif de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes sur l'exécution du budget de l'agence pour l'exercice 2020 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes déclare avoir obtenu des assurances raisonnables que les comptes annuels de l'agence pour l'exercice 2020 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 492 voix pour, 145 contre et 8 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui s'ajoutent aux recommandations générales énoncées dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Agence

Le budget définitif de l'Agence pour l'exercice 2020 s'élevait à 364.432.655 EUR, soit une augmentation de 10,40 % par rapport à 2019.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2020 ont abouti à un taux d'exécution du budget de 78,42%, soit une diminution de 21,42% par rapport à 2019. Sur les 364 millions EUR du budget, 360 millions EUR ont été engagés. 95 millions d'euros ont été reversés au budget général de l'UE. Le taux d'exécution des crédits de paiement a toutefois été très faible, à 43,84%, soit une baisse de 25,30% par rapport à 2019.

Le Parlement a noté que la pandémie a affecté le fonctionnement de l'Agence et l'exécution du budget en 2020, l'Agence ayant réduit son budget initial de 95.000.000 EUR, par le biais de deux budgets rectificatifs. Un engagement budgétaire provisoire de 18.100.000 EUR pour la préparation des déploiements sur le terrain en 2021 a été reporté sans que l'Agence ait pris des engagements juridiques dans le délai imparti. En outre, le financement de l'Union à l'Agence a augmenté de 10 millions d'euros par le biais du budget rectificatif n° 1/2020. Le Parlement a déploré que ce montant ne soit pas visible dans les comptes budgétaires de l'Agence, ce qui réduit la transparence car il est plus difficile de voir quel était le montant du financement de l'Union dont disposait l'Agence en 2020 et comment ce montant a évolué dans le temps.

Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant les performances, les droits fondamentaux, la politique du personnel, les contrôles internes et la Covid-19.

En particulier, il a noté ce qui suit :

- l'Agence a procédé à deux interventions rapides aux frontières extérieures terrestres et maritimes entre la Grèce et la Turquie qui ont nécessité le déploiement d'équipement du parc d'équipements techniques de réaction rapide ainsi que de ressources humaines;

- les services de surveillance aérienne de l'Agence ont effectué un total de 1.068 missions en 2020, dont 1.030 vols de surveillance et 38 liés au contrôle des pêches;

- les ressources maritimes de l'Agence ont contribué à sauver plus de 3.048 migrants lors de patrouilles, qui ont également permis de détecter 790 passeurs, quatre trafiquants d'êtres humains ainsi que de nombreuses autres infractions transfrontalières, telles que la contrebande de substances et de biens illégaux (1.463 litres d'alcool, 4.013 pièces de munitions, environ 361 kilogrammes de cocaïne, plus de 144 tonnes de haschisch et de marijuana, et 40 kilogrammes d'héroïne);

- les opérations de retour, bien qu'impactées par les restrictions de la pandémie de Covid-19, se sont poursuivies avec 21 États membres associés en tant qu'organisateurs ou participants aux opérations de retour par vols charters coordonnés et cofinancés par l'Agence, au cours desquelles 7.952 personnes ont été transférées vers 28 pays tiers, soit bien moins qu'en 2019. Les retours volontaires ont représenté 18% de l'ensemble des vols cofinancés et 26 États membres ont effectué des retours par vols réguliers avec le soutien de l'Agence, renvoyant 3.981 ressortissants de pays tiers vers 83 pays, à raison de 2.173 (55%) retours sans escorte et 1.532 (38%) retours volontaires;

- l'Agence n'est toujours pas en mesure de recruter au moins 40 contrôleurs des droits fondamentaux (FRM), ce qui était une condition fixée dans la décharge 2019;

- au 31 décembre 2020, 63,01% du tableau des effectifs étaient pourvus, avec 662 agents temporaires nommés sur les 1.050 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (contre 484 postes autorisés en 2019). L'équilibre entre les sexes fait défaut au niveau de l'encadrement supérieur et au sein du conseil d'administration;

- des efforts supplémentaires doivent être déployés pour assurer la pleine fonctionnalité de l'Agence, en particulier dans le contexte de la situation actuelle en Ukraine;

- le plan de formation de l'Agence a été considérablement affecté par la pandémie, les restrictions de voyage imposées par les États membres et les pays associés à l'espace Schengen ayant entraîné l'indisponibilité des formateurs et des lieux de formation, ainsi qu'une restriction des possibilités de déplacement vers les sites de formation.

Décharge 2020 : Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX)

2021/2146(DEC) - 18/10/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé, par 345 voix pour, 284 contre et 8 abstentions, de **refuser la décharge** au directeur exécutif de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2020. Une proposition de clôture des comptes de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes pour l'exercice 2020 doit être présentée lors d'une période de session ultérieure.

Par 467 voix pour, 136 contre et 15 abstentions, le Parlement a adopté une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence.

Dans sa résolution, le Parlement a pris acte de la démission du directeur exécutif de l'Agence et de son ancien directeur de cabinet le 28 avril 2022 suite à la publication du rapport de l'OLAF et à la suite de nombreux rapports et enquêtes journalistiques exposant des problèmes notamment dans le domaine du **respect des droits de l'homme**. Les députés regrettent l'absence de procédures disciplinaires à leur encontre malgré les recommandations de l'OLAF à cet égard.

Tout en se félicitant de la nomination par le conseil d'administration d'une directrice exécutive par intérim à compter du 1er juillet 2022, le Parlement a invité le conseil d'administration de l'Agence à nommer un directeur exécutif/directrice exécutive dans les meilleurs délais et, avant d'aller plus avant dans cette procédure de recrutement, à s'engager à accroître la transparence et la responsabilité devant le Parlement.

Gestion budgétaire et financière

Les députés ont rappelé l'observation de la Cour des comptes sur le report d'un engagement budgétaire provisionnel de 18 millions d'euros pour la préparation des déploiements sur le terrain en 2021 pour lesquels un engagement juridique faisait défaut. En outre, ils ont réitéré leur préoccupation quant au fait que le directeur exécutif de l'Agence a utilisé, en violation du règlement financier, un avion privé le 4 mars 2020, ce qui a coûté 8500 EUR à l'Agence.

Conditions formulées pour la décharge 2019

Les députés ont regretté que l'une des conditions non encore remplies soit le **recrutement de 40 contrôleurs des droits fondamentaux**, étant donné qu' au 1er juin 2022, 31 de ces personnes étaient en service, trois autres devant prendre leurs fonctions le 1er septembre 2022. Ils ont pris acte de l'engagement de l'Agence à recruter les contrôleurs restants dans les meilleurs délais.

En outre, les députés ont regretté que l'Agence n'ait pas :

- évalué ses activités en **Grèce**, alors que les rapports des institutions des États membres, du Conseil de l'Europe et des Nations unies montrent que l'Agence menait des opérations conjointes de surveillance des frontières dans des zones où, simultanément, des violations des droits fondamentaux avaient lieu;

- suspendu ses activités de soutien en **Hongrie** : le Parlement a souligné que le soutien continu de l'Agence en Hongrie peut constituer une implication de l'Agence dans la violation du principe de non-refoulement, et a recommandé à l'Agence de suspendre ses activités de soutien en Hongrie et de mettre en place des mesures de sauvegarde supplémentaires si l'Agence continuait néanmoins à mener des opérations, en particulier dans le contexte de la situation générale en matière d'état de droit en Hongrie.

Rapport de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF)

Les conclusions de l'enquête et **l'ampleur des fautes graves et autres irrégularités** identifiées par l'OLAF, ainsi que le niveau auquel elles ont été commises, sont profondément inquiétants selon les députés. Des mesures correctives sérieuses devraient être prises et la résolution des problèmes découverts par l'OLAF nécessitera un engagement fort, notamment de la part du nouveau directeur exécutif attendu.

Manquements

Les députés ont rappelé que l'enquête de l'OLAF s'est limitée aux fautes et au non-respect des procédures par des particuliers et ont souligné qu'une analyse plus approfondie est nécessaire pour que l'autorité de décharge puisse évaluer la nature exacte des manquements identifiés afin de s'assurer qu'il n'y a pas de problèmes structurels. La résolution a reconnu que tous les problèmes auxquels l'Agence est confrontée sont des problèmes hérités du passé et que les dirigeants actuels et futurs de l'Agence doivent trouver un moyen de traiter ces questions afin d'aider l'Agence à aller de l'avant.

Le Parlement a souligné que le champ d'action de la Commission et du conseil d'administration de l'Agence devrait être de relever tous les défis, afin de prendre un nouveau départ et d'éviter que l'Agence continue à ne pas respecter les droits fondamentaux.

Transparence

L'Agence devrait assurer une approche plus proactive de la transparence, notamment en publiant les documents nécessaires à la compréhension des rôles et responsabilités respectifs des acteurs impliqués dans ses opérations. Les députés ont proposé d'élaborer un **nouveau code de conduite** garantissant une transparence totale et une bonne gestion.

En ce qui concerne les responsabilités partagées dont disposent l'Agence et les États membres dans le respect des obligations en matière de droits fondamentaux, la résolution a exhorté l'Agence et les États membres à développer davantage les structures de coopération, de partage d'informations et d'échange de bonnes pratiques.

Protection des données

Les députés ont pris acte avec une vive inquiétude des informations de juillet 2022 relayées par les médias indiquant que l'Agence a poursuivi l'expansion de la **collecte de données intrusives auprès de migrants** dans le cadre du programme PeDRA. Ils ont également exprimé leur inquiétude quant aux rapports selon lesquels le délégué à la protection des données a averti à plusieurs reprises que cette expansion des données ne pouvait être réalisée sans violer le droit de l'Union et ont recommandé la consultation du contrôleur européen de la protection des données (CEPD).

Cas de harcèlement

Par ailleurs, l'Agence aurait été informée de **17 cas de harcèlement sexuel présumé** en 2020. Deux de ces dossiers ont été ouverts en tant que procédures informelles et les 15 autres dossiers ont été classés sans suite. Les députés se disent choqués et préoccupés par le cas de suicide d'un membre du personnel, lié à des pratiques présumées de harcèlement sexuel.

Le Parlement a demandé à l'Agence de s'assurer que tous les signaux concernant des fautes professionnelles soient pris au sérieux et fassent l'objet d'un suivi approprié et que tout le personnel, y compris la direction, ait une formation obligatoire sur le harcèlement social.

Décharge 2020 : Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX)

2021/2146(DEC) - 07/10/2022 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté un deuxième rapport de Tomáš ZDECHOVSKÝ (PPE, CZ) dans lequel elle **refuse de donner décharge** au directeur exécutif de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2020. Une proposition de clôture des comptes de l'Agence pour l'exercice 2020 doit être présentée lors d'une période de session ultérieure.

Dans sa proposition de résolution, la commission prend acte de la démission du directeur exécutif de l'Agence et de son ancien chef de cabinet le 28 avril 2022 suite à la publication du rapport de l'OLAF et à la suite de nombreux rapports et enquêtes journalistiques exposant des problèmes notamment dans le domaine du **respect des droits de l'homme**. Les députés regrettent l'absence de procédures disciplinaires à leur encontre malgré les recommandations de l'OLAF à cet égard.

Le conseil d'administration de l'Agence est invité à nommer un directeur exécutif dans les meilleurs délais.

Gestion budgétaire et financière

Les députés ont rappelé l'observation de la Cour des comptes sur le report d'un engagement budgétaire provisionnel de 18 millions d'euros pour la préparation des déploiements sur le terrain en 2021 pour lesquels un engagement juridique faisait défaut. En outre, ils ont réitéré leur préoccupation quant au fait que le directeur exécutif de l'Agence a utilisé, en violation du règlement financier, un avion privé le 4 mars 2020, ce qui a coûté 8500 EUR à l'Agence.

Conditions formulées pour la décharge 2019

Les députés ont regretté que l'une des conditions non encore remplies soit le **recrutement de 40 contrôleurs des droits fondamentaux**, étant donné qu'au 1er juin 2022, 31 de ces personnes étaient en service, trois autres devant prendre leurs fonctions le 1er septembre 2022. Il a pris acte de l'engagement de l'Agence à recruter les contrôleurs restants dans les meilleurs délais.

En outre, les députés ont regretté que l'Agence n'ait pas :

- évalué ses activités en **Grèce**, alors que les rapports des institutions des États membres, du Conseil de l'Europe et des Nations unies montrent que l'Agence menait des opérations conjointes de surveillance des frontières dans des zones où, simultanément, des violations des droits fondamentaux avaient lieu;

- suspendu ses activités de soutien en **Hongrie**.

Rapport de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF)

Les conclusions de l'enquête et **l'ampleur des fautes graves et autres irrégularités** identifiées par l'OLAF, ainsi que le niveau auquel elles ont été commises, sont profondément inquiétants selon les députés. Des mesures correctives sérieuses doivent être prises et la résolution des problèmes découverts par l'OLAF nécessitera un engagement fort, notamment de la part du nouveau directeur exécutif attendu.

Manquements

Les députés ont rappelé que l'enquête de l'OLAF s'est limitée aux fautes et au non-respect des procédures par des particuliers et ont souligné qu'une analyse plus approfondie est nécessaire pour que l'autorité de décharge puisse évaluer la nature exacte des manquements identifiés afin de s'assurer qu'il n'y a pas de problèmes structurels.

Le rapport a reconnu que tous les problèmes auxquels l'Agence est confrontée sont des problèmes hérités du passé et que les dirigeants actuels et futurs de l'Agence doivent trouver un moyen de traiter ces questions afin d'aider l'Agence à aller de l'avant.

Changement au sein de l'Agence

Les députés se sont félicités du changement positif du style de gestion introduit par le directeur exécutif faisant fonction, qui s'est engagé à modifier la culture organisationnelle de l'Agence, en promouvant une approche fondée sur le travail d'équipe, avec un leadership consultatif et inclusif, où les gens n'ont pas peur de parler d'éventuels actes répréhensibles, avec le soutien total du conseil d'administration et de l'officier des droits fondamentaux.

Transparence

L'Agence devrait assurer une approche plus proactive de la transparence, notamment en publiant les documents nécessaires à la compréhension des rôles et responsabilités respectifs des acteurs impliqués dans ses opérations. Les députés ont proposé d'élaborer un **nouveau code de conduite** garantissant une transparence totale et une bonne gestion.

En ce qui concerne les responsabilités partagées dont disposent l'Agence et les États membres dans le respect des obligations en matière de droits fondamentaux, le rapport exhorte l'Agence et les États membres à développer davantage les structures de coopération, de partage d'informations et d'échange de bonnes pratiques.

Protection des données

Les députés ont pris acte prend acte avec une vive inquiétude des informations de juillet 2022 relayées par les médias indiquant que l'Agence a poursuivi l'expansion de la **collecte de données intrusives auprès de migrants** dans le cadre du programme PeDRA. Ils ont également exprimé leur inquiétude quant aux rapports selon lesquels le délégué à la protection des données a averti à plusieurs reprises que cette expansion des données ne pouvait être réalisée sans violer le droit de l'Union et ont recommandé la consultation du contrôleur européen de la protection des données (CEPD).

Cas de harcèlement

Par ailleurs, l'Agence aurait été informée de **17 cas de harcèlement sexuel présumé** en 2020. Deux de ces dossiers ont été ouverts en tant que procédures informelles et les 15 autres dossiers ont été classés sans suite. Les députés se disent choqués et préoccupés par le cas de suicide d'un membre du personnel, lié à des pratiques présumées de harcèlement sexuel. Le directeur exécutif est invité à mener une **enquête approfondie** sur la mise en œuvre des procédures existantes contre le harcèlement sexuel, à coopérer pleinement avec toutes les autorités compétentes et à faire rapport à l'autorité de décharge sur les conclusions et à présenter un plan d'action détaillé avec des mesures garantissant une tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel dans ses activités administratives et opérationnelles.